



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 030-200034692-20240624-DEL74_2024-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°74/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état récapitulatif des taxes et produits qui n'ont pu être recouverts ainsi qu'un état des créances éteintes,

Vu la demande présentée par le Trésorier de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, d'admettre :

- En non-valeur, 435 titres pour une somme totale qui s'élève à 30 929,93 € ;
- Au titre des créances éteintes, 1 titres pour un montant de 159,20 €.

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16/12/2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, et plus particulièrement le chapitre 3 « l'admission en non-valeur » du titre 8 consacré à l'apurement des titres de recettes,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 17 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (4 abstentions)

- **Admet** les créances en non-valeur et créances éteintes présentées par le Trésorier telle qu'arrêtée
 - o **Pour le budget principal** : sur les listes référencées n° 5273821332, 52714030332, 6848280332, 6848290132 pour un montant total de 8 720,29 €, ainsi que la prise à charge pour un montant de 159,20 € des créances éteintes issues des listes n° 6848280132 (listes annexées),
 - o **Pour le budget annexe Transports** : sur les listes référencées n° 6727470132 et 6841880332 pour un montant total de 490 € (listes annexées),
 - o **Pour le budget annexe DSP assainissement** : sur la liste référencée n° 6849890132, 6847680332, 6848080632, 6848280532, 6850890432 pour un montant total de 8 337,64 € (listes annexées),
 - o **Pour le budget annexe DSP Eau** : sur les listes référencées n° 6846080732, 6847480232, 6848300132, 6852690132 et 6861100132 pour un montant total de 12 982 € (listes annexées),
- **Impute** la dépense considérée sur les crédits 2024, inscrits au chapitre 65, comptes 6541 (admissions en non-valeur) et 6542 (créances éteintes) des budgets concernés.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **05 JUL. 2024**

Délibération n°74.2024 du 24 juin 2024, page 2

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.